**Étude sectorielle pour guider les négociations sur les services de distribution dans le cadre du Protocole sur le commerce des services**

**Termes de référence**

**Février 2024**

Table des matières

[1.Introduction](#_Toc152666298)  [2 \_](#_Toc152666298)

[2.](#_Toc152666299)  [Objectifs de la consultance](#_Toc152666299)  [3](#_Toc152666299)

[3.](#_Toc152666300)  [La mission](#_Toc152666300)  [3](#_Toc152666300)

[4.](#_Toc152666301)  [Portée des travaux](#_Toc152666301)  [4](#_Toc152666301)

[5.](#_Toc152666302)  [Tâches à réaliser](#_Toc152666302)  [5](#_Toc152666302)

[6.](#_Toc152666303)  [Résultats attendus et délais](#_Toc152666303)  [5](#_Toc152666303)

[7.](#_Toc152666304)  [Rapports](#_Toc152666304)  [6](#_Toc152666304)

[8.](#_Toc152666305)  [Concept](#_Toc152666305)  [6](#_Toc152666305)

[9.](#_Toc152666306)  [Notion personnelle](#_Toc152666306)  [7](#_Toc152666306)

[10.](#_Toc152666307)  [Exigences en matière de coûts](#_Toc152666307)  [9](#_Toc152666307)

[11.](#_Toc152666308)  [Exigences relatives au format de l'offre](#_Toc152666308)  [10](#_Toc152666308)

[12.](#_Toc152666309)  [Option pour la prolongation](#_Toc152666309)  [10](#_Toc152666309)

[13.](#_Toc152666310)  [Remarque](#_Toc152666310)  [11](#_Toc152666310)

# Introduction

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est l'un des projets phares de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et devrait être un moteur clé pour permettre à l'Afrique de réaliser la transformation structurelle et l'industrialisation du continent, comme l'envisage la feuille de route partagée de l'Agenda 2063 de l'UA pour une politique inclusive. et une croissance durable pour l’Afrique.

L'accord établissant la ZLECAf a été signé par quarante-quatre (44) pays africains le 21 mars 2018 à Kigali, au Rwanda. L'Accord est entré en vigueur le 30 mai 2019, après avoir atteint le nombre nécessaire de 22 ratifications. Le 1er janvier 2021, les échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf ont été lancés. En novembre 2023, l'accord de la ZLECAf avait été signé par cinquante-quatre (54) pays africains et ratifié par quarante-sept (47) pays.

La libéralisation du commerce des services est régie par le Protocole sur le commerce des services, l'un des trois premiers protocoles signés en mars 2018 dans le cadre de l'accord de la ZLECAf. Le Protocole adopte une approche hybride de la libéralisation, avec des engagements pris par les États parties au moyen de listes d'engagements spécifiques d'une part et de larges cadres réglementaires de coopération d'autre part. Le Protocole prévoit une libéralisation progressive du commerce des services par cycles successifs.

Lors de sa 31 ème session ordinaire, le Sommet de l'Union africaine a adopté cinq (5) secteurs de services prioritaires (services aux entreprises ; services de communication ; services financiers ; services de transport et services touristiques) qui feront l'objet du premier cycle (tour 1) de libéralisation des services. l'ordre du jour, les négociations sur les sept (7) secteurs restants devant commencer par la suite. L'organe de la ZLECAf chargé de la négociation et de la mise en œuvre des dispositions du Protocole est le Comité du commerce des services. Les négociations des cinq premiers secteurs à libéraliser (priorité secteurs) ont été menés sous les auspices du Comité du commerce des services. À ce jour, vingt-deux (22) Listes d’engagements spécifiques (SSC) ont été finalisées lors des négociations et adoptées par l’Assemblée extraordinaire de l’Union africaine en novembre 2022.

Tandis que les négociations sur le premier cycle de libéralisation des services se poursuivent, les travaux sur les sept secteurs restants commenceront par la génération de connaissances et d'une compréhension mutuelle des problèmes de chaque secteur avant le lancement des négociations dans les secteurs, qui devraient commencer en 2024. La Division du commerce des services ( TiS ) du Secrétariat de la ZLECAf a l'intention de commander la préparation d'études sectorielles pour éclairer ces négociations à venir.

La mission actuelle couvre l'étude sectorielle des **services de distribution** qui font partie des sept secteurs restants **.** L'Accord général sur le commerce des services (GATS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) comprend également des dispositions sur le commerce des services récréatifs et culturels. Les services récréatifs, culturels et sportifs et leurs sous-secteurs sont classés dans la liste GATS W/120 et dans la Classification centrale des produits (CPC) des Nations Unies. Dans la classification W/120, le secteur de la distribution est défini comme comprenant quatre services principaux : les services des commissionnaires, les services de commerce de gros, les services de vente au détail et le franchisage.[[1]](#footnote-1)

Les services de distribution jouent un rôle essentiel dans la promotion du développement économique des pays africains et sont essentiels pour faciliter les échanges intra-africains. Ce secteur constitue le lien vital reliant les producteurs et les consommateurs, tant au niveau national qu'international. L’efficacité de ce secteur est essentielle pour garantir que les consommateurs bénéficient d’un accès généralisé à une gamme diversifiée de produits à des prix compétitifs.

Dans de nombreuses économies, le secteur de la distribution se classe au deuxième rang après le secteur manufacturier en termes d'impact sur le PIB, dépassant d'autres secteurs tels que l'agriculture, les mines, les transports, les télécommunications et les services financiers. [[2]](#footnote-2)Il contribue activement à la génération d’opportunités d’emploi, de revenus et au développement du commerce à travers le continent. Par conséquent, la relation entre le secteur des services de distribution et les politiques commerciales apparaît comme un point central crucial dans les négociations de la ZLECAf.

L’approche suivra les études sectorielles précédentes qui ont été menées respectivement pour le premier cycle des négociations TiS de la ZLECAf , pour les négociations au sein des communautés économiques régionales (CER) et pour les négociations GATS de l’OMC pendant le cycle de Doha.

# Objectifs du conseil

L'objectif général de l'étude sectorielle est **de fournir un contexte économique, juridique et politique aux responsables africains des TiS** afin de négocier efficacement des engagements spécifiques et des cadres réglementaires pour les services de distribution.

L’étude vise à répondre à deux objectifs :

1. Présenter l'état des services de distribution dans les CER concernées et dans les États membres sélectionnés, y compris toutes les tendances ou perspectives pertinentes de croissance de l'industrie/du secteur ;
2. Fournir une base permettant aux États et aux non-États parties de comprendre pleinement la portée du secteur, l'importance de la libéralisation dans les différents sous-secteurs, ce qui éclairera les offres et les demandes susceptibles de lever les obstacles réglementaires dans le secteur, et
3. Mettre en lumière l’importance du secteur et ses contributions à l’économie, la génération d’emplois et les dimensions d’inclusivité, démontrant ainsi où les investissements intra-africains peuvent affluer dans le secteur.

# La tâche

* 1. Le Secrétariat de la ZLECAf souhaite faire appel aux services de consultants pour développer l'étude sectorielle sur **les services de distribution** .

# Étendue des travaux

La principale portée du travail est **de fournir un contexte économique, juridique et politique aux responsables africains des TiS** afin de négocier efficacement des engagements spécifiques et des cadres réglementaires pour les services de distribution .

L’étude devrait spécifiquement :

* Fournir un aperçu du secteur des services de distribution dans le monde et plus particulièrement en Afrique, y compris sa taille, sa portée, sa contribution, son importance économique et son intersection avec d'autres secteurs.
* Mettre en lumière l’importance du secteur et ses contributions à l’économie, la génération d’emplois et les dimensions d’inclusivité, montrant ainsi où les investissements intra-africains peuvent circuler.
* Fournir un aperçu de l’environnement réglementaire existant pour le secteur dans les pays africains, sur la base des informations existantes pertinentes (audits réglementaires du commerce des services).
* Identifier les initiatives politiques existantes en Afrique et au-delà liées au secteur, y compris les accords commerciaux, les réglementations et les normes.
* Évaluer les opportunités et les défis pour les pays africains dans le secteur, y compris les questions d’accès au marché, de compétitivité et de réglementation.
* Fournir des recommandations politiques pour les négociations de la ZLECAf, y compris des propositions visant à libéraliser le commerce dans le secteur et à éliminer les obstacles réglementaires.
* Fournir des recommandations politiques pour réglementer le secteur au niveau national, y compris des propositions visant à améliorer la qualité et l'accessibilité des services, à promouvoir l'innovation et à protéger les consommateurs.
* Fournir des éléments qui peuvent être pris en compte pour le développement de cadres réglementaires visant à soutenir la libéralisation des services de distribution.
* **Remarque : La portée de cette étude devrait couvrir au moins 30 États membres de l'UA.**

Dans ce contexte, la mission actuelle s’appuie sur des travaux technico-analytiques antérieurs menés à l’appui des négociations TiS de la ZLECAf . Ceci comprend:

* L’accord de la ZLECAf, le protocole de la ZLECAf sur le commerce des services, les lignes directrices pour les négociations sur les services dans le cadre du protocole de la ZLECAf sur le commerce des services, les éléments de négociation des cadres réglementaires sectoriels et transversaux dans le cadre du protocole de la ZLECAf sur le commerce des services et le mode 4 de la ZLECAf. Document : Définitions des catégories communes de personnes physiques.
* L'Accord général sur le commerce des services (AGCS).
* Études sectorielles pour les cinq secteurs prioritaires dans le cadre des négociations TiS de la ZLECAf .
* Audits réglementaires sur le commerce des services avec des informations sur les lois et réglementations des pays en matière de services de distribution .
* Travail effectué dans le cadre des CER et d’autres régions en dehors de l’Afrique.
* D'autres documents pertinents tels que le rapport d'évaluation de l'intégration régionale en Afrique (ARIA) de la CEA sur le TiS , les documents de l'OMC, les rapports sur les services de distribution de la BAD , d'Afreximbank , de la CEA, de la CNUCED, de la Banque mondiale, etc.

# Tâches à réaliser

L’étude sera menée en combinant recherche documentaire et consultations des parties prenantes. Elle sera menée en étroite coordination avec la Division du commerce des services du Secrétariat de la ZLECAf. Une communication efficace et rapide avec le Secrétariat ainsi que la capacité de réagir aux demandes du Secrétariat, parfois dans de brefs délais, sont indispensables pour cette mission.

La recherche documentaire impliquera un examen de la littérature, des rapports et des sources de données existants sur le secteur. Les consultations des parties prenantes comprendront des entretiens avec des responsables gouvernementaux concernés, des représentants de l'industrie et d'autres experts du secteur.

Les livrables suivants sont attendus de l’étude :

* Un rapport complet sur le secteur des services de distribution en Afrique, y compris son importance économique, les initiatives politiques existantes, les opportunités et les défis, ainsi que les recommandations politiques pour les négociations de la ZLECAf sur le commerce des services.
* Un rapport de synthèse mettant en évidence les principales conclusions et recommandations de l'étude, y compris les éléments à prendre en compte pour l'élaboration de cadres réglementaires visant à soutenir la libéralisation des services de distribution (la note d'orientation).
* Une présentation des conclusions et des recommandations de l'étude aux parties prenantes concernées lors d'occasions officielles appropriées, telles que les réunions de négociation de la ZLECAf (Comité du commerce des services et sous-comités concernés) ainsi que les événements des parties prenantes connexes (tous à confirmer avec le Secrétariat de la ZLECAf).

# Résultats attendus et délais

Il est à noter que le calendrier provisoire prévu par le Secrétariat peut être sujet à changement en raison de circonstances indépendantes de la volonté d'Expertise France ou du Secrétariat, auquel cas de nouveaux délais seront coordonnés entre Expertise France, les consultants et le Chef de Division, TiS. . La date limite globale est décembre 2024.

En référence aux activités ci-dessus, les résultats spécifiques sont résumés ci-dessous.

| **Activité** | **Résultat ou livrable** | **Chronologie** |
| --- | --- | --- |
| Tâche 1 : Rapport initial et projet de plan | Rapport initial | 3 jours |
| Tâche 2 : Recherche documentaire et première ébauche de rapport | Premier projet de rapport comprenant :* + - Aperçu du secteur (taille, portée et importance économique. Identification des initiatives politiques existantes
		- Aperçu de l'environnement réglementaire existant
		- Aperçu des engagements de libéralisation
		- Analyse de la classification du secteur à l'OMC
		- Évaluation des opportunités et des défis du secteur
 | 12 jours |
| Tâche 3 : Consultations des parties prenantes et révisions du projet | Deuxième projet de rapport comprenant :* + - Élaboration de recommandations politiques
		- Recommandations pour réglementer le secteur au niveau national
 | 15 jours |
| Tâche 4 : Rapport final et rapport de synthèse | Rapport final comprenant :* + - Préparation du rapport consolidé final
		- Préparation de la note d’orientation
 | 10 jours |
| Tâche 5 : Présentation lors des réunions pertinentes | Diapositives de présentation basées sur le rapport final consolidé | 10 jours |
| Tâche 7 : Assistance technique (sur demande) | Résultats spécifiques à déterminer | 10 jours |

Période de mission : Du **01.03.2024** au **01.08.2024** .

# Rapports

Le consultant rendra compte au Chef de Division du Commerce des Services et in fine au Directeur de la DTIID.

# Notion de personnel

La mission peut être menée soit par un expert individuel, soit par un groupe d'experts.

Le soumissionnaire est tenu de démontrer qu'il est apte à occuper le poste décrit, sur la base de son CV, de l'éventail des tâches impliquées et des qualifications requises.

Les qualifications spécifiées ci-dessous représentent les exigences pour atteindre le nombre maximum de points.

**Chef d'équipe**

**Tâches du chef d'équipe**

* Fournir un soutien technique aux négociations de la ZLECAf sur le commerce des services en étroite collaboration avec le Secrétariat de la ZLECAf, comme spécifié dans la section 2 .
* Gérer la communication avec Expertise France et le Secrétariat de la ZLECAf.
* Reporting régulier dans le respect des délais.

**Qualifications du chef d'équipe**

* Éducation/formation Diplôme d'études supérieures en commerce international, en économie ou dans un domaine connexe avec un accent sur le secteur de la distribution ou un domaine connexe pertinent à cette mission
* Langue
	+ - anglais courant
		- Connaissance d'une autre langue de l'UA (français, arabe, portugais)
* Expérience professionnelle générale 15 ans d'expérience dans la conduite de recherches et d'analyses sur le commerce des services, avec un accent sur le secteur des services de distribution .
* Expérience professionnelle spécifique
	+ - 7 ans d'expérience professionnelle dans la fourniture de services de conseil aux entités concernées du secteur public telles que les ministères, les régulateurs et les commissions culturelles, ainsi qu'aux entités du secteur privé liées à la fourniture transfrontalière de services de distribution .
		- 6 missions antérieures, y compris l'analyse économique et politique liée aux négociations sur le commerce des services.
		- 4 missions antérieures liées à la ZLECAf ou à d'autres accords commerciaux régionaux en Afrique.
		- 2 missions précédentes liées à la coopération réglementaire transfrontalière dans les secteurs des services.
* Expérience en leadership/gestion 5 ans d'expérience professionnelle en tant que chef d'équipe ou directeur d'une entreprise fournissant des services de conseil.
* Expérience régionale 5 missions précédentes sur les services de distribution couvrant 5 pays africains différents et 3 missions sur les services de distribution dans d'autres continents.
* Expérience en Coopération au Développement (CD) : 5 missions précédentes en CD

**Expert 1**

**Tâches de l'expert 1**

* Fournir un soutien technique aux négociations de la ZLECAf sur le commerce des services en étroite collaboration avec le Secrétariat de la ZLECAf, comme spécifié dans la section 2 .
* Fournir une expertise juridique spécialisée dans les secteurs de la distribution *,* tel que spécifié à la section 2 .
* Travailler en étroite collaboration avec le chef d'équipe pour assurer la livraison en temps opportun des tâches demandées.

**Qualifications de l'expert 1**

* Éducation/formation Diplôme d'études supérieures en droit (JD/LL.M) avec une spécialisation dans les secteurs de la distribution ou dans un domaine connexe pertinent à cette mission
* Langue Maîtrise de l'anglais ; la connaissance d'autres langues de l'UA est un avantage supplémentaire.
* Expérience professionnelle générale 10 ans d'expérience dans tous les aspects des secteurs de la Distribution
* Expérience professionnelle spécifique
	+ - 5 ans d'expérience professionnelle dans la fourniture de services de conseil aux entités concernées du secteur public telles que les ministères, les régulateurs, les musées/conseils des arts/écoles de cinéma/conseils des sports, liés à la réglementation de la fourniture transfrontalière de services de distribution .
		- 5 ans d'expérience professionnelle dans la fourniture de services de conseil aux entreprises du secteur des industries de distribution et aux entités connexes du secteur privé liées à la fourniture transfrontalière de services de distribution et à la réglementation des industries connexes.
		- 3 ans d'expérience professionnelle liée à la négociation de cadres de coopération réglementaire transfrontalière dans le contexte du commerce des services
		- Connaissance approfondie des travaux préparatoires menés sur les secteurs de distribution dans le cadre de l'appui de la CUA au processus de la ZLECAf.
		- 3 publications évaluées par des pairs liées aux lois et réglementations des services de distribution avec un focus sur les pays africains.
		- Connaissance approfondie des travaux préparatoires menés sur les secteurs de distribution dans le cadre de l'appui de la CUA au processus de la ZLECAf.
* Expérience régionale : 3 missions précédentes sur les secteurs des services de distribution couvrant 5 pays africains différents et 2 missions sur les industries de distribution sur d'autres continents.
* Expérience en Coopération au Développement (CD) : 3 missions précédentes

# Attribution des jours

| **Activité** | **Nombre de jours ouvrables** |
| --- | --- |
| Tâche 1 : Rapport initial et projet de plan | 3 |
| Tâche 2 : Recherche documentaire et première ébauche de rapport | 12 |
| Tâche 3 : Consultations des parties prenantes et révisions du projet | 15 |
| Tâche 4 : Rapport final et rapport de synthèse | 10 |
| Tâche 5 : Présentation lors des réunions pertinentes | 10 |
| Tâche 7 : Appui à l'assistance technique | 10 |
| **TOTAL** | **60** |

1. Liste de classification sectorielle des services (MTN.GNS/W/120) [↑](#footnote-ref-1)
2. Services de distribution : Note d'information du Secrétariat, Organisation mondiale du commerce Restreinte S/C/W/37 (98-2354) Conseil du commerce des services. [↑](#footnote-ref-2)